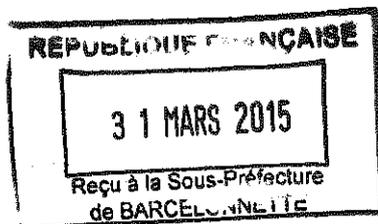


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 18 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, FRELASTRE Jean-Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de Mr GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, M. GILLY Lucien ayant donné procuration à M. COLLOMB Stéphane et M. BEHETS Jan, remplacé par M. HEMAR Dominique.



Délibération n°2015/ 19

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire,  
A la majorité des membres présents, Madame VAGINAY Sophie représentée par Madame ALLEMANDI Florence s'étant abstenue  
(le Président ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote)

• **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion 2014 de Madame le Percepteur du service annexe « **Assainissement** », arrêté comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

\* DEPENSES = 1 079 660.47 €

\* RECETTES = 1 220 129.28

soit un excédent de fonctionnement de clôture 140 468.81 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

\* DEPENSES = 1 149 180.70 €

\* RECETTES = 1 098 210.14 €

soit un déficit d'investissement de clôture de 50 970.56 €

Il approuve également les restes à réaliser de la section d'investissement 2014 qui s'établissent comme suit :

\* DEPENSES = 590 500.00 €

\* RECETTES = 359 671.00 €

soit un déficit d'investissement de clôture de 230 829.00 €

• **DECIDE** que l'excédent de fonctionnement sera affecté à la section d'investissement du BP 2015 (art 1068).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN

